

COMPLEMENTAIRE MSPINT AU REGIME UNSMIS

PRESTATIONS	Garanties MSPINT en complément du régime UNSMIS
Traitements ambulatoires	
Honoraires médicaux	
Honoraire médicaux	20%
Frais pharmaceutiques(avec prescription médicale)	
Vaccins	20%
Produits (y compris homéopathie) remboursables selon les normes des autorités sanitaires de compétences des pays concernés	20%
Produits homéopathiques et de phytothérapie	40% avec plafond annuel de 250 CHF
Examens et traitements (avec prescription médicale)	
Imagerie médicale	20%
Analyses et examens de laboratoire	20%
Injectons et traitements spécialisés approuvés	20%
Séances de drainage lymphatique	20%
Traitement de rééducation fonctionnelle (physiothérapie, kinésithérapie, chiropractie,ostéopathie, étiopathie, ergothérapie, diathermie, ultra-sons, infrarouges, hydrothérapie,inhalations, applications de fango, acupuncture et mésothérapie)	20% avec une limite de 17,50 CHF par séance
Examen psychiatrique ou médico-psychologue	20% une fois par an
Traitements psychiatriques dispensés dans un hôpital	20% dans la limite de 27,50 CHF par séance, 50 séances maximum par an
Consultations chez un psychiatre	20%, 6 consultations maximum par an
Cures de sommeil dans un établissement agréé	20% (durée autorisée)
Traitements de logopédie, orthophonie et/ou psychomotricité non liés à des troubles de l'apprentissage	20% avec une limite de 20 CHF par séance, 30 séances maximum par an
Appareils de prothèse (hors dentaire)	20%
Supports plantaires orthopédiques	20% avec une limite de 50 CHF par paire par an
Ceinture de maintien lombaire, collier cervical, orthèse ou accessoire de maintien d'une articulation	20% avec une limite de 75 CHF par article
Fauteuil roulant manuel	20% avec une limite de 875 CHF
Appareil auditif	20% avec une limite de 650 CHF par appareil, 1 appareil maximum tout les 5 ans
Location d'un appareil respiratoire (nCPAP)	20% pendant 6 mois
Achat d'un appareil respiratoire (nCPAP)	20% avec une limite de 700 CHF tous les 5 ans
Frais d'optique (avec prescription médicale indiquant le degré de correction des yeux)	
Verres correcteurs (verres et lentilles)	20% avec une limite de 300CHF par an cumulable sur 2 ans
Monture	20% avec une limite de 18,75 CHF par an cumulable sur 2 ans
Correction réfractive cornéenne (chirurgie par laser)	20% avec une limite de 500 CHF par œil
Frais dentaires	
Soins dentaires (y compris prothèses dentaires)	20% avec une limite de 500 CHF par an cumulable sur 2 ans
Soins d'orthodontie	20% dans la limite des frais dentaires globaux (voir ci-dessus)
Chirurgie dentaire en cas d'hospitalisation	10%
Soins infirmiers	
Soins infirmiers de courte durée	20% pendant 30 jours maximum
Soins infirmiers de longue durée à domicile ou en milieu médicalisé	20% avec une limite de 15 CHF par jour
Aide et dépendance	
Frais de gardes-malades et aides ménagères après maladie ou opération lorsque la convalescence ne nécessite pas d'hospitalisation	20% avec une limite de 7,50 CHF par jour, 30 jours maximum
Frais d'aides ménagères longue durée	20% avec une limite de 37,50 CHF par mois
Cures et diététique	
Frais de traitement (cures dans un établissement agréé par les autorités sanitaires du pays)	20% limité à 21 jours, 3 séjours maximum
Cures de désintoxications (alcool, drogue)	20% limité à 3 cures maximum
Traitement anti-tabac	20% limité à 3 traitements maximum
Traitements de l'obésité (IMC>30): traitement médical et séances de diététique	20% limité à 17,50 CHF par séance, 10 séances maximum
Traitements de l'obésité (IMC>35): traitement médical en milieu hospitalier	20%
Traitements de l'obésité (IMC>40): hospitalisation et traitement chirurgicaux	10%
Transport	
Transport d'urgence et ambulance dans un rayon de 200 km	20%
Médecine Naturelle	
Frais de traitements des thérapeutes reconnus non pris en charge par le régime de base	90% avec une limite de 1000 CHF par an
Traitement de l'infertilité	
Tout types d'actes liés au traitement de l'infertilité	20% avec une limite de 5000 CHF pour la durée de couverture
Hospitalisation	
Interventions chirurgicales (honoraires et autres frais)	10%
Hospitalisation en chambre commune ou semi-privée	10%
Hospitalisation en chambre privée	100% du montant à charge de l'assuré dans la limite de 500 CHF par jour
Frais de convalescence post-opératoire dans un établissement hospitalier	20% limité à 30 jours puis 20% limité à 15 CHF par jour
Hospitalisation longue durée en chmabre semi-privée au-delà de 365 jours	20% limité à 45 CHF par jour pendant 180 jours puis 30 CHF les 180 jours suivants et 15 CHF par jour ensui
Maternité	
Tout type d'examens penant la grossesse	20%
Préparation à l'accouchement	20% limité à 50 CHF
Honoraires des intervenants pendant l'accouchement	20%
Intervention chirurgicale (césarienne)	10%
Sage-femme après l'accouchement	20% limité à 3 séances
Garantie obsèques	
en cas de décès accidentel de l'assuré (hors ayant droit)	100% des frais réels dans la limite de 10'000 CHF

TARIFS 1er JANVIER 2020

Age	Montant de la prime mensuel en CHF		Montant de la prime annuel en CHF	
0-18 (*)	CHF	41,67	CHF	500
19-25 (*)	CHF	70,58	CHF	847
26-35	CHF	73,08	CHF	877
36-45	CHF	91,83	CHF	1 102
46-55	CHF	102,00	CHF	1 224
56-65	CHF	121,58	CHF	1 459
66-100	CHF	171,08	CHF	2 053
66-101	CHF	171,08	CHF	2 053

(*): rabais de 50% de la prime à partir du 3ème enfant et suivant